

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 394 DU JEUDI 21 AOUT 2025 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

Guinée

Le PM Amadou Bah Oury réagit à l'appel à manifester des Forces Vives



Edito à vue d'Aigle

La délicate mission de la DGE

Les Guinéens sont attendus aux urnes le 21 septembre prochain pour le scrutin constitutionnel. Un scrutin qui sera organisé par la Direction générale des Elections qui a été créée par le président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya par décret et placée sous la tutelle du ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. En plus du référendum, cette nouvelle structure sera chargée désormais d'organiser toutes les élections politiques en République de Guinée, en lieu et place de la CENI (Commission électorale nationale indépendante). Mais comme il fallait s'y attendre, cet acte posé par le tombeur d'Alpha Condé a été diversement apprécié aussi bien en Guinée qu'à l'international...

Lambanyi

P.2



Le Ministre Cellou Baldé lance les opérations d'assainissement et de curage des caniveaux

Secteur bancaire

P.3



Le Premier Ministre annonce des mesures pour juguler la crise de liquidité

Religion

P.4



Le Père Pierre Baba Mansaré sur le sens de la célébration de l'Assomption (Entretien)

Décès de Daouda Taban Sylla P.3

La Guinée rend un hommage mérité au journaliste de la RTG

Conakry

P.5

Tenue de la 1^{re} session du Conseil supérieur de la Défense nationale

Vers la campagne médiatique référendaire P.6
La HAC organise une retraite stratégique à Kindia

Édito à vue d'aigle



La délicate mission de la DGE

Les Guinéens sont attendus aux urnes le 21 septembre prochain pour le scrutin constitutionnel. Un scrutin qui sera organisé par la Direction générale des Elections qui a été créée par le président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya par décret et placée sous la tutelle du ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. En plus du référendum, cette nouvelle structure sera chargée désormais d'organiser toutes les élections politiques en République de Guinée, en lieu et place de la CENI (Commission électorale nationale indépendante). Mais comme il fallait s'y attendre, cet acte posé par le tombeur d'Alpha Condé a été diversement apprécié aussi bien en Guinée qu'à

l'international. Pour les chauds partisans du CNRD et de son président, la création de la DGE est une décision à saluer et à soutenir. Par contre, pour les acteurs politiques et des activistes de la société civile opposés à la façon dont la transition est conduite par les autorités actuelles, c'est un pas de plus franchi vers la confiscation du pouvoir par le locataire du Palais Mohammed V, contre la volonté de la majorité des Guinéens. Ils font remarquer que l'administration est fortement politisée et ne fait pas preuve de neutralité dans la gestion des affaires publiques. Et depuis un certain temps, les ministres du gouvernement Bah Oury, les directeurs des EPA et les administrateurs territoriaux (gouverneurs de région, préfets, sous-préfets) mènent ouvertement campagne pour le OUI au prochain référendum constitutionnel et une candidature de l'homme qui préside aux destinées de la Guinée depuis le 05 septembre 2021. Confier par la suite l'organisation des élections à une Direction générale placée sous la tutelle du MATD est inacceptable à leurs yeux. Des acteurs politiques comme Souleymane Souza Konaté de l'UFDG, Dr Faya Millimouno du Bloc libéral, ou encore Elhadj Mamadou Sylla de l'UDG ainsi que Me Mohamed Traoré (ancien bâtonnier) ont fait des sorties pour dire tout le mal qu'ils pensent de la création de cette Direction générale des élections. Au lendemain de leur prise du pouvoir, le général Mamadi Doumbouya et ses compagnons du CNRD avaient promis et juré d'organiser des élections libres et transparentes, de la base au sommet, pour remettre le pouvoir aux civils. Aujourd'hui, ils sont accusés, à tort ou à raison, de vouloir s'éterniser au pouvoir. Reste à savoir maintenant si la DGE dirigée par Mme Camara Djenabou Touré sera à la hauteur en faisant taire toutes les voix critiques par l'organisation d'élections transparentes de bout en bout et dont les résultats seront acceptés par toutes les parties prenantes. Attendons de voir...

Kèfina Diakité

Lambanyi
Le Ministre Cellou Baldé lance les opérations d'assainissement et de curage des caniveaux

Le Ministre de la jeunesse a lancé le mardi 19 août 2025, les opérations d'assainissement et de curage de caniveaux de la commune de Lambanyi. Cette initiative coordonnée par l'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE) vise à impliquer 400 jeunes de Lambanyi et Ratoma dans le cadre de la propreté de leurs zones.

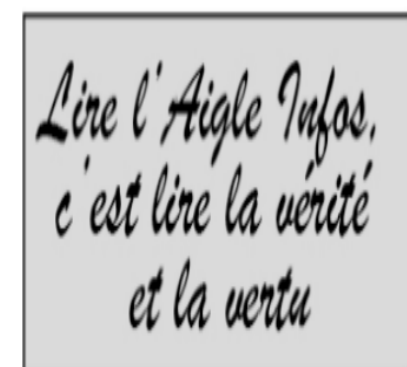


Les autorités communales de Lambanyi ont pris part au lancement de cette cérémonie. Nouvellement nommé à la tête du Ministère de la jeunesse, Mamadou Cellou Baldé a choisi la commune de Lambanyi pour sa première activité de grande envergure. Pour cette première phase, 200 jeunes ont été mobilisés dans la commune urbaine de Lambanyi pour des travaux qui dureront cinq jours. L'activité s'inscrit dans le cadre d'une convention entre l'AGEROUTE et l'AGETIPE, sous financement du Fonds d'entretien routier. Elle va permettre la création d'emplois temporaires pour nos jeunes mais également contribuer à l'assainissement, afin de permettre aux usagers de vivre dans un environnement sain. Selon le Ministre, 400 jeunes seront regroupés en brigades de 100 personnes. « 200 jeunes sont affectés à Ratoma et 200 à Lambanyi. À travers cette activité, nous allons mobiliser 400 jeunes en brigades de 100. Il y aura 200 jeunes pour la commune de Ratoma et 200 autres pour celle de Lambanyi. Au niveau de Ratoma, il sera question d'assainir entre le marché de Taouyah et le pont de Kaporo. Pour la commune de Lambanyi, ce sera du pont de Nongo jusqu'au pont de Kobaya», a-t-il précisé. Selon le calendrier établi, ces opérations d'assainissement et de curage vont se dérouler en deux étapes : du 19 au 23 août à Ratoma, puis du 23 au 29 août à Lambanyi.

« Non seulement nous créons de l'emploi temporaire pour les jeunes, mais également nous participons à l'assainissement de notre ville, car cela relève de la responsabilité de chacun de nous. C'est une responsabilité que nous assumons et devons exécuter», a ajouté le ministre. L'ancien collaborateur du président de l'UFDG est revenu sur le cas des catastrophes naturelles dont les populations ont été victimes, notamment les inondations. «Quand vous voyez aujourd'hui les conséquences des inondations dans notre pays, il y a eu pas moins de 17 morts. Alors que si chaque citoyen se mettait à curer le caniveau devant sa porte, à assainir la ville, je crois que nous n'aurions pas connu ces cas de morts», a-t-il rappelé. Les autorités communales de Lambanyi soulignent l'importance de cette activité dans leur circonscription. Selon le président de la délégation spéciale, cette opération parvient enfin à être concrétisée après tant d'annonces avortées. « Pour une première fois, nous sommes à l'accomplissement de plusieurs activités que l'AGETIPE avait programmées dans notre commune. Les quartiers de l'axe l'avaient bénéficié et cette fois-ci c'est le littoral », s'est réjoui Fafa Bira Manè. Ces activités vont créer de l'emploi pour les jeunes leur permettant de subvenir à quelques besoins. Mais le but n'est pas que pécuniaire, ajoute ce responsable.

« C'est une bonne chose pour les jeunes de Lambanyi. Pas seulement pour régler un problème pécuniaire mais ils doivent comprendre que l'affaire d'assainissement c'est pour tous », a-t-il conseillé, avant de lancer cet appel aux plus hautes autorités: « Nous voudrions que ces activités soient ponctuelles pourquoi pas continues. Je remercie la brave population de Lambanyi parce qu'il n'y a pas d'immondices au bord de la route parce que nos jeunes surveillent pour ne pas qu'il y ait des dépôts d'ordures sur les espaces publics »

Samuel Demba. D



Secteur bancaire

Le Premier ministre annonce des mesures pour juguler la crise de liquidité



Le samedi 16 août, dans un entretien accordé au site Africaguinee.com, le Premier ministre guinéen, Amadou Oury Bah, a annoncé une série de nouvelles mesures visant à endiguer la crise de liquidité dans le pays et à restaurer la confiance dans le circuit économique national.

« Nous avons écouté tous les acteurs, peu ou prou, qui auraient pu avoir un intérêt à ce stockage du franc Guinéen en dehors des circuits classiques », a relevé le Premier ministre Amadou Oury Bah. Le locataire du palais de la Colombe a annoncé que des décisions concrètes ont été

prises pour faire face à cette situation. C'est la demande faite notamment aux services des impôts de ne plus recourir au processus d'ADT (Avis à Tiers Détenteur). Ce qui avait, selon les hommes d'affaires, contribué à leur réticence d'avoir leurs avoirs dans le secteur bancaire. De

plus, certaines « commissions qui étaient prélevées au niveau de l'institution monétaire aussi ont été levées ». Le chef du Gouvernement de transition a par ailleurs indiqué que la clé de la résolution de cette crise réside dans la restauration de la confiance entre tous les acteurs. « Il y a

nécessité aujourd'hui de restaurer un climat de confiance, de prendre des mesures et de manière claire et nette de sécuriser les avoirs des personnes et des agents économiques dans les banques, dans le strict respect du secret bancaire », a-t-il martelé, tout en fondant l'espoir que cette démarche parviendra à mettre fin à la psychose et à encourager la population et les entreprises à utiliser le système bancaire formel. Le bon fonctionnement de l'économie, on le sait pertinemment, passe par un secteur bancaire structuré, fort et par le respect des prérogatives de la Banque Centrale. Parmi les mesures annoncées, il y a aussi la volonté du gouvernement de bannir le cash dans l'administration. A en croire le Premier ministre, cette initiative vise à accélérer la bancarisation de la population et des projets, et à moderniser les moyens de paiement. « Il faut que tout le monde soit bancarisé, que les projets soient bancarisés et pour qu'on puisse y avoir des moyens de paiement modernisés pour assurer l'ef-

ficacité de nos circuits économiques », confiera-t-il. Et d'ajouter : « La confiance reviendra lorsque, de part et d'autre, tout le monde sera en phase avec la nécessité absolue que le développement économique passe par un secteur bancaire structuré. »

Kèfina Diakité



Décès de Daouda Taban Sylla

La Guinée rend un hommage mérité au journaliste de la RTG



C'est avec une profonde tristesse que l'on a appris, le vendredi 15 août, le décès à Tunis, de Daouda Taban Sylla, journaliste reporter d'images (JRI), à la télévision nationale (RTG), des suites de maladie. A cette triste occasion, ses collègues de la RTG Koloma ont fait à chaud des témoignages pathétiques sur lui. Le mercredi 20 août 2025, la Guinée lui a rendu un hommage mérité à l'hôpital sino-guinéen.

« J'étais à la maison quand on m'a appelé pour que je confirme la nouvelle, mais je ne l'avais pas. J'ai dû appeler la grande maison ici pour qu'on me certifie qu'il était décédé. J'étais très ému, des larmes ont coulé, et toute la famille était attristée. Récemment, le jeune Idrissa Cissé et moi, nous étions allés lui rendre visite. C'était notre dernier échange, sans le savoir. Il tenait à ce que j'aie le voir, il me disait : "Viens me voir, viens me voir avant que je ne parte".

Idrissa devait y aller le soir, je lui ai dit d'aller avec lui. Nous avons échangé. Il avait le moral si haut, il était de bonne humeur et a parlé avec ses enfants. Sans le savoir, c'étaient quasiment ses derniers mots à ses enfants et à sa femme. Le soir, il est parti en Tunisie pour ses soins, et nous avons appris cet après-midi qu'il est décédé. Paix à son âme. Le souvenir que nous gardons de Taban, c'est qu'il était un professionnel, un passionné, un journaliste dans l'âme. Il était

très fier, très ouvert et très dévoué. », a confié Fodé Camara de la télévision nationale. Binta Dramé est du service infographie. Elle a témoigné en ces termes : « J'étais assise quand, subitement, nous avons appris le décès de Taban Sylla. Nous sommes franchement affligés. Taban Sylla était un jeune journaliste-reporter à la télévision nationale. Ce qui m'a beaucoup choquée, c'est que je ne l'avais même pas appelé pour lui demander si sa santé s'améliorait. »

Quant à Abdoul Aziz Baldé, journaliste à la RTG, a dit que c'est avec un cœur très meurtri qu'il a appris la mort de Taban Sylla. « C'était un frère très respectueux et aimé de tout le monde. La RTG est une maison de joie, mais en y entrant aujourd'hui, on comprend qu'elle a perdu quelqu'un de très cher. Nous avons perdu un grand travailleur qui aimait beaucoup son métier. », fera-t-il savoir. Pour sa part, Yaya Sylla, journaliste-reporter à la télévision nationale, a fait ce témoignage : « Après leur séjour au camp, une semaine après, il nous a appelés pour dire qu'il partait au village parce qu'il avait des maux de ventre. Pour nous, ce n'était pas quelque chose de grave. Il est revenu deux ou trois jours après pour faire des consultations dans les hôpitaux. Il est allé à l'hôpital sino-guinéen pour ses soins, puis à Donka. Ce qui nous a beaucoup surpris, c'est qu'il nous a informés que ça n'allait pas, malgré tous les examens qu'il avait passés. Il a donc cherché à se faire soigner à l'étranger. Des démarches ont été faites, je

crois, avec la contribution de plusieurs personnalités que je ne connais pas. Ce matin, nous avons appris qu'il était parti en Tunisie. À notre grand étonnement, à 17 heures, un collègue est venu nous annoncer son décès. Cela nous a vraiment affectés. Je prie Dieu pour que son âme soit en paix et pour que sa famille bénéficie de la protection de Dieu. » Le mercredi 20 août 2025, la levée du corps de Daouda Taban Sylla s'est tenue à l'hôpital sino-guinéen, en présence de ses proches et de ses anciens collaborateurs, ainsi que de nombreuses personnalités, dont le ministre secrétaire général de la Présidence de la République, le général Amara Camara, qui, dans son intervention, a annoncé que le chef de l'Etat a offert un toit à la veuve et aux enfants du journaliste qui a été élevé au rang de chevalier de l'ordre national du mérite. Que son âme repose en paix et que la terre de Guinée qu'il a servie avec abnégation et loyauté lui soit légère.

Kèfina Diakité

Religion

Le Père Pierre Baba Mansaré sur le sens de la célébration de l'Assomption (Entretien)



La communauté chrétienne de la Guinée et ses coreligionnaires du monde ont célébré vendredi 15 août, la fête de l'Assomption, communément « 15 août ». Cette fête est pour l'Eglise catholique, l'une des plus célébrées du christianisme parce qu'elle marque l'élévation de la Vierge Marie au ciel. Pour comprendre le véritable sens de cette fête, votre quotidien est allé à la rencontre du Père Pierre Baba Mansaré, responsable de la Paroisse Saint Michel de Taouyah.

L'Aigleinfos : Les fidèles chrétiens célèbrent ce vendredi, la fête de l'Assomp-

tion. Quel est le sens de cette fête ?

Père Pierre Baba Mansaré : La fête de 15 août, c'est une fête chrétienne au cours de laquelle nous célébrons plusieurs événements en la personne de la Vierge Marie dont l'aboutissement conduit à dire qu'elle a été élevée au ciel avec son âme et son corps.

L'Aigleinfos : Cette fête se célèbre comment par l'Eglise catholique ?

Père Pierre Baba Mansaré : En tant que chrétien ou sympathisant, je pense qu'il faut partir à

la base, Dieu qui rend visite à Marie. La visite de Dieu à tout homme est un moment décisif. Donc pour Marie, cette rencontre a été transformatrice pour elle d'être la mère de Jésus Christ, le Sauveur. Marie a réagi en disant à l'ange de la virginité : Est-ce que je suis capable parce que je suis vierge ? En partant de cette réaction de Marie, l'église promeut que la Vierge Marie a été vierge avant, pendant et après la conception. Donc une virginité éternelle. Ce qui veut dire que l'identité de Marie est une pureté parce qu'elle est née sans tâche, elle est pure dans son corps. Cela a donné à Ma-

rie une identité très spéciale que personne sur terre n'a pu avoir. Marie est celle qui a tout reçu de Dieu donc elle ne peut pas connaître la mort puisque la mort c'est la conséquence du péché.

L'Aigleinfos : Jésus a été crucifié, déclaré mort et Marie quant à elle, a été élevée ce qui veut dire qu'elle n'a pas été déclarée morte comme son fils. Comment peut-on faire comprendre cela aux non-chrétiens ?

Père Pierre Baba Mansaré : C'est un symbole de ce qu'elle est dans la mesure où elle est née sans péché originel et elle est restée pure dans son corps et dans son âme. Elle a eu une mission très spécifique de la part de Dieu de porter dans ses entrailles le fils de Dieu. Toute cette identité ne peut pas la laisser dans le commun des mortels. Partageant la gloire de son fils, elle a été élevée parce que fils à cause de l'unité et du dialogue comme si on disait de la complicité entre elle et son fils.

L'Aigleinfos : Quel devrait être le comportement du fidèle pendant et après cette fête ?

Père Pierre Baba Mansaré : Le comportement, il est d'abord spirituel. Avant, il y a la préparation spirituelle par exemple pour cette fête, il y a la neuvaine

qui est une véritable préparation des cœurs pour cette communion avec Dieu à travers l'identité de Marie. Pendant la célébration, les fidèles doivent ouvrir leurs cœurs à l'écoute de la parole de Dieu pendant la messe et que ceux qui sont baptisés communient de façon digne. Et après, il faut que la célébration laisse un impact fort dans ton cœur pour ta conversion et ta communion avec l'Eglise et Marie parce que Marie c'est le modèle de foi à l'église.

L'Aigleinfos : Quel message avez-vous pour les autorités politiques du pays ?

Père Pierre Baba Mansaré : Avec les autorités, nous comptons les intentions de Marie. Pendant la préparation de la neuvaine, il y a eu des prières pour les autorités politiques et administratives à tous les niveaux à fin que Dieu nous aide par Marie à obéir avant tout parce que la paix commence par l'obéissance à la volonté de Dieu.

L'Aigleinfos : Merci à vous Père Pierre Baba Mansaré, Directeur de la Radio voix de la paix !

Père Pierre Baba Mansaré : C'est moi qui vous remercie, et bonne fête de l'Assomption à tous !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

CRIEF

Moussa Camara, ex-DG des Douanes et ses co-accusés restent en prison



Moussa Camara; ex-DG des Douanes et ses compagnons infortune ne sont pas encore au bout de leur peine. Ils doivent encore prendre leur mal en patience.

L'on appris de Mediaguinee que la Chambre spéciale de contrôle de l'instruction de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) a en effet confirmé l'ordonnance de prorogation de détention provisoire rendue par la Chambre de l'instruction de ladite Cour contre le général Moussa Camara, ancien directeur général des Douanes ; le colonel Macky Agreb Diallo, ancien

directeur général adjoint ; le lieutenant-colonel Fodé Camara, chef de division comptable ; et Léonie Plegne. Cette chambre avait été saisie par les avocats des inculpés pour obtenir une décision contraire à celle rendue dans l'après-midi du jeudi 14 août 2025. Les conseils reprochent au parquet spécial de faire obstruction à la mise en liberté provisoire de leurs clients, en violation des dispositions des articles 263 et

312 du Code de procédure pénale. Selon eux, le maintien en détention est illégal puisqu'à ce jour, il n'existe plus de titre de détention, rappelant que celui renouvelé le 4 avril dernier avait été annulé par la Chambre. « L'acte qui n'existe pas ne peut pas être renouvelé », ont-ils lancé, avant de demander à la Chambre d'annuler en toutes ses dispositions les ordonnances n° 162, 163, 164 et 166 du 1er août 2025 portant prorogation de la détention provisoire. Un argument rejeté par Malick Marcel Oularé, l'un des substituts du procureur spécial, qui a estimé qu'il s'agit d'un seul et même dossier en cours d'instruction. « On ne peut pas décerner deux mandats contre un prévenu pour les mêmes infractions », rapporte le site d'informations Mediaguinee. Moussa Camara, ancien patron de la douane guinéenne et ses co-accusés restent en prison, au grand dam de leurs avocats et de leurs proches. Affaire à suivre...

Mamadou Oury

Burkina Faso

La coordonnatrice résidente de l'ONU déclarée « persona non grata »

La coordonnatrice résidente du Système des Nations unies au Burkina Faso, Carol Flore-Smrecznik, a été déclarée « persona non grata » dans le pays. Dans un communiqué diffusé lundi 18 août, le gouvernement burkinabè s'est indigné du rapport du secrétaire général des Nations unies sur « les enfants et le conflit armé au Burkina Faso », estimant qu'il a été élaboré sans concertation avec les autorités nationales et qu'il contient des informations « non fondées ». « Des affirmations sans fondement et des contre-vérités » : le gouvernement burkinabè estime ainsi que le document onusien, daté du mois de mars, met sur le même plan les forces de défense et de sécurité burkinabè et les groupes armés terroristes. « Le gouvernement du Burkina Faso s'indigne du total mépris à l'endroit des autorités et institutions burkinabè, qui n'ont été ni associées à son élaboration et encore moins informées des conclusions de l'étude. Ce rapport ne comporte, en annexe, ni copie de rapport d'enquête, ni copie d'arrêt de justice pour étayer les faits prétendus de violations contre les enfants attribués aux

vallants combattants burkinabè », a déclaré Gilbert Pingdwendé Ouédraogo, porte-parole du gouvernement burkinabè. Le gouvernement du Burkina Faso réaffirme son adhésion « aux idéaux » de l'ONU mais estime que sa représentante, Carol Flore-Smrecznik, n'est plus une interlocutrice crédible. « Pour sa responsabilité dans la coprésidence de l'élaboration d'un rapport compilant des données, sans sources objectives, sans preuves ni justificatifs, véhiculant des informations graves et mensongères, le gouvernement porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale que Mme Carol Flore-Smrecznik est déclarée « persona non grata » sur le territoire du Burkina Faso », a ajouté Gilbert Pingdwendé Ouédraogo. Ces dernières semaines, Ouagadougou a déjà haussé le ton vis-à-vis de l'ONU. Fin juillet, le ministre burkinabè des Affaires étrangères a « recommandé » un « recentrage » de l'intervention des agences onusiennes pour être en phase avec la vision du président du Faso, le capitaine Ibrahim Traoré.

RFI

Conakry

Tenue de la 1^{re} session du Conseil supérieur de la Défense nationale



La première session de travail du Conseil Supérieur de Défense Nationale (CSDN), élargi à la Commission Nationale de Défense et de Sécurité, a ouvert ses travaux le dernier au Palais Mohammed V autour du Chef de l'État, le Général Mamadi Doumbouya.

« La session a débuté par la lecture et le rappel des textes fondateurs, assurés par le Général de Division Amara Camara, Ministre Secrétaire Général et Porte-parole de la Présidence, rappelant ainsi aux membres statutaires la légitimité et l'ampleur de leurs responsabilités », a-t-on appris de la Direction de la Communication et de l'Information

de la Présidence de la République de Guinée (DCI-PRG), qui ajoute que le Président de la République a délivré dans son allocution « des instructions claires et fermes, fixant trois priorités majeures à savoir responsabiliser tous les acteurs concernés, afin que chacun assume pleinement son rôle et ses devoirs ; garantir l'opérationnalité des dis-

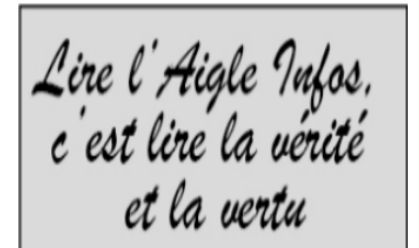
positifs de sécurité, gage de confiance pour la population et assurer la sécurisation du vote référendaire du 21 septembre 2025, pour permettre aux citoyens d'exercer librement leur droit de vote, dans le calme, la sérénité et la dignité ». « À travers ces directives, le Président de la République, S.E. le Général Mamadi Doumbouya, trace une ligne claire

: assurer la paix publique, protéger les citoyens et garantir la libre circulation des personnes et des biens. Ce moment a également été empreint de solennité, lorsque le Chef de l'État a rappelé sa confiance aux autorités présentes. Malgré le poids immense de leurs responsabilités, ces hommes et ces femmes continuent de s'investir pleinement, guidés par un seul moteur : l'amour profond de la Patrie », rapporte la DCI.

garantir la sécurité, la stabilité et l'intégrité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national. « En scellant ce pacte entre la Nation et ses forces de défense et de sécurité, S.E. le Général Mamadi Doumbouya a inscrit dans l'histoire un engagement solennel : veiller sur le peuple de Guinée, protéger son avenir et écrire, ensemble, une nouvelle page de paix et de stabilité », lit-on dans le compte rendu de la DCI.

« Cette première session des membres statutaires du CSDN élargi à la Commission Nationale de Défense et de Sécurité dépasse le cadre d'une simple rencontre institutionnelle. Elle constitue un appel fort à la responsabilité, un rappel à l'engagement patriotique et un signal clair de la volonté du Chef de l'État de placer la sécurité des citoyens et de leurs biens au cœur de sa gouvernance », précise la DCI, qui rappelle que ces deux instances (CSDN et CNDS) ont été créées le 11 juin 2025 et ont pour mission de ga-

Mamadou Oury



Ministère de la Jeunesse

Le président Doumbouya fixe les missions et attributions du département dirigé par Cellou Baldé

Dans un décret lu le vendredi 15 août 2025, à la télévision nationale, le président de la transition, le général Mamadi Doumbouya, a fixé les attributions et organisation du ministère de la Jeunesse dirigé désormais par Cellou Baldé.



Chapitre 1 : Missions et attributions

Article 1er : Le ministère de la jeunesse a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine de la jeunesse et d'en assurer le suivi. A ce titre, il est particulièrement chargé de : - D'élaborer les textes législatifs et réglementaires dans le domaine de la jeunesse et de veiller à leur application, Diffuser les normes relatives à l'organisation des activités de jeunesse, élaborer les stratégies de développement des activités de jeunesse, Contribuer à la promotion et à l'éducation citoyenne des jeunes, favoriser la création et la promo-

tion des associations des jeunes, Assurer la tutelle technique des associations et organisations de jeunesse, développer l'employabilité et promouvoir l'emploi des jeunes, Favoriser l'auto-emploi des jeunes, Favoriser la réalisation des infrastructures et équipements socio-éducatifs accessibles à tous et d'en assurer la tutelle, veiller à la bonne gestion des infrastructures, équipements et socio-éducatifs, assurer une représentation de qualité des associations et organisations de jeunes dans les rencontres nationales, africaines et internationales, organiser et promouvoir le volontariat et le bénévolat des jeunes, promouvoir la coopération et

le partenariat bilatéral dans le domaine de la jeunesse, participer à la promotion sportive et des activités socio-éducatives dans les établissements scolaires et universitaires. Mobiliser les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires pour la promotion et le développement des activités physiques et socio-éducatives des jeunes, organiser des rencontres sur des questions relatives au domaine d'activités de ministère et d'y participer, prendre en compte les dimensions éthique, genre et équité dans les activités du ministère, prendre en compte la dimension environnementale et sociale dans la mise en œuvre des programmes et projets du ministère.

Chapitre 2. Organisation

Article 2 : Pour accomplir sa mission, le ministère de la Jeunesse comprend : un secrétaire général, un cabinet, des services d'appui, des directions nationales, un service rattaché, des organismes publics autonomes, des programmes et projets publics, des services déconcentrés, des organes consultatifs. **Article 3 :** Le cabinet du ministre comprend : un chef de cabinet, un conseil principal,

un conseil juridique, un conseil chargé de questions d'activités socio-éducatives, un conseil chargé de questions de l'emploi des jeunes, un conseil chargé de mission, un attaché de cabinet. **Article 4 :** Les services d'appui sont : l'inspection générale, le bureau de stratégie et de développement, la cellule d'exécution des projets et programmes, Simandou 2040, la division des ressources humaines, la division des affaires financières, la personne responsable des marchés publics, le contrôleur financier, le centre des ressources documentaires, le service de modernisation des systèmes d'information, le service genre et équité, le service santé, hygiène et sécurité, le service communication et relations publiques, le service hygiène, santé, sécurité au travail, le service accueil et information, le secrétariat central. **Article 5 :** Les directions nationales sont : la direction nationale de la jeunesse et des activités socio-éducatives, la direction nationale de l'emploi et de l'auto-emploi des jeunes. **Article 6 :** Le service rattaché, le service national des infrastructures et équipements socio-éducatifs. **Article 7 :** Les organismes publics autonomes sont : le Fonds national pour l'insertion jeune, l'agence guinéenne d'exécution des travaux d'intérêt public pour l'emploi, l'agence nationale du volontariat jeunesse, l'Observatoire national de la jeunesse, l'Office national des loisirs. **Article 8 :** Les programmes et projets publics sont ceux initiés dans les domaines

spécifiques du ministère. **Article 9 :** Les services déconcentrés sont ceux prévus dans les décrets organisants, les administrations régionales et préfectorales. **Article 10 :** Les organes consultatifs sont : le Conseil national des jeunes de Guinée, le Conseil national de concertation sur l'emploi des jeunes, le Conseil de discipline. **Chapitre 3 : Disposition finale** **Article 11 :** Des décrets du Président de la République fixent les statuts des organismes publics autonomes, le mode d'organisation et de fonctionnement de l'Inspection générale, du Bureau de stratégie et de développement, des programmes et projets publics de développement ainsi que les attributions et l'organisation des services rattachés au niveau hiérarchique équivalent à celui d'une direction de l'administration centrale. **Article 12 :** Des décrets fixent le mode d'organisation et de fonctionnement des organes consultatifs. **Article 13 :** Des arrêtés du ministre en charge de la jeunesse fixent les attributions et l'organisation des directions nationales équivalent ainsi que les attributions et l'organisation des services rattachés, services d'appui de niveau hiérarchique équivalent à celui d'une division ou d'une section de l'administration centrale. **Article 14 :** Des arrêtés conjoints du ministre en charge de la jeunesse et du ministre en charge de la fonction publique fixent l'organisation et le fonctionnement des services déconcentrés.

Mamadou Oury

Vers la campagne médiatique référendaire

La HAC organise une retraite stratégique à Kindia

Du 18 au 20 août 2025, la Haute Autorité de la Communication (HAC), présidée par Boubacar Yacine Diallo, a organisé à Kindia une retraite pour élaborer des documents stratégiques concernant la gestion de la campagne médiatique référendaire.



« La retraite que nous allons avoir à partir d'aujourd'hui et pendant trois jours, introduit le Président de la HAC, permettra au collège des Commissaires de réfléchir sur les conditions d'élaboration, de production, de diffusion, des écrits et des programmes liés au référendum du 21 septembre 2025 et cela, en vertu de la loi N° 2025/012/CNT/25 avril 2025 qui définit le rôle de la HAC pendant la campagne référendaire. », a indiqué le président de la HAC Boubacar Yacine Diallo qui, par ailleurs, a rappelé que l'article 7 de cette loi ordinaire votée par le CNT, promulguée par le Président de la République, qui dit que la campagne pour le référendum est ouverte 21 jours avant la date du scrutin et close 48 heures avant la date du scrutin. «Donc pendant 21 jours, nous avons les attributions de veiller à ce que l'égalité entre les opinions soit strictement respectée. Et cette campagne doit se dérouler dans le respect de la loi, de l'ordre public. Nous en sommes

des gardiens pendant cette période. Et l'article 19 de la même loi, autorise la HAC à veiller comme je le disais tout à l'heure à l'élaboration des conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions et des écrits tant dans les médias publics que dans les médias privés. Et tous ceux-ci nous renvoient à l'article 5 alinéa 5 de la loi portant création de la HAC. Cet article est clair : il revient à la Haute Autorité de la Communication (HAC), de définir les modalités d'élaboration, de production et de diffusion des émissions en période référendaire et électorale tant dans les médias publics que dans les médias privés. Voilà le dispositif législatif et réglementaire qui nous donne ces attributions là et qui nous engage donc, à nous préparer avant le jour J. Tel est l'objectif de cet atelier », a-t-il rappelé. Dans son intervention de circonstance, le Gouverneur de la Région Administrative de Kindia, Général Aboubacar Sidiki Diakité, a déclaré ceci: « Mon-

sieur le Président, en prélude des élections prochaines, les équipes gouvernementales mobilisées, ont sillonné et sillonnent encore tout le pays pour la sensibilisation et la vulgarisation du projet de nouvelle constitution, qui nous ressemble en vue de son adoption pour le retour à l'ordre constitutionnel » Pour lui, rapporte le Service Communication de la HAC, la participation active des médias s'avère éminente quant à leur rôle d'information et de sensibilisation des différentes couches sociales de la nation. La première autorité administrative de Kindia juge que cette initiative de l'organisation de la présente retraite de la HAC permettra de « proposer des règles de jeux, de production, de programmation, de réalisation et de diffusion des émissions relatives aux campagnes électorales et référendaire qui pointent à l'horizon pour les Guinéens. », ajoute le Service Communication de la HAC. **Mamadou Oury**

UNPG

Le parti de Louncény Fall donne des consignes de vote au référendum constitutionnel

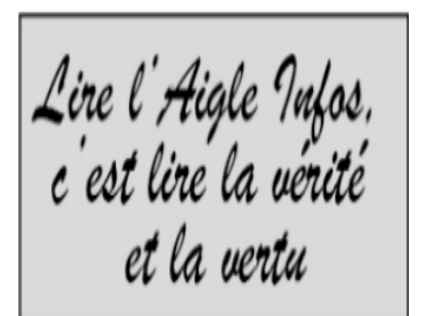


Le 21 septembre prochain sera jour de vote pour les Guinéens qui seront appelés à se prononcer sur le projet de nouvelle constitution, en votant oui ou non. Si le oui l'emporte, la Guinée du général d'armée Mamadi Doumbouya se dotera d'une nouvelle constitution censée nous ressembler et nous rassembler.

A quelques jours semaines de la tenue de ce scrutin, dont l'importance n'est plus à démontrer dans la vie d'une vie de la nation, les acteurs politiques commencent déjà à donner des consignes de vote. C'est le cas par exemple de l'Union Nationale des Patriotes de Guinée (UNPG). Le samedi 16 août 2025, le parti présidé par l'ancien Premier ministre Louncény Fall, a appelé ses militantes et militants à voter en faveur du projet de nouvelle Constitution qui sera soumis à référendum le 21 septembre prochain. « Le Bureau Exécutif de l'Union Nationale des Patriotes de Guinée- UNPG s' est réuni le samedi 16 août 2025

à son siège à Kipé. Commune de Ratoma (Conakry). Après une analyse objective de la situation politique, économique et sociale du pays et sur la base d'un consensus issu d' une large consultation de ses organes à la base, a décidé d' inviter toutes les militantes et tous les militants du Parti à voter en faveur du projet de nouvelle Constitution qui sera soumis au Référendum le 21 septembre 2025 pour son adoption. Cette décision traduit le souhait de l' UNPG de mettre fin à l' état d' exception qui prévaut depuis le 5 Septembre 2021 et d' assurer le retour à un ordre constitutionnel normal en vue de la restauration

de l' Etat de Droit en Guinée. Le Bureau Exécutif National de l' Union Nationale des Patriotes de Guinée réitère sa détermination à œuvrer pour la paix et la stabilité dans le pays. Que Dieu bénisse la Guinée. », indique la Déclaration du Bureau Exécutif National de l' Union Nationale des Patriotes de Guinée (UNPG). **Kaba Kankoula**



Scrutin référendaire du 21 septembre

Le PEDN consulte sa base pour donner des consignes

Par la voix d'un de ses cadres, le Parti de l'espoir pour le développement national (PEDN) de l'ancien Premier ministre Lansana Kouyaté, dit attendre la fin d'une consultation entamée à la base par le parti pour donner des consignes de vote par rapport au référendum constitutionnel prévu le 21 septembre prochain.



Comme on le sait, les Guinéens se rendront aux urnes le 21 septembre prochain pour se prononcer sur le projet de Nouvelle Constitution qui a été rédigé par le Conseil national de la transition (CNT). Actuellement dans le pays, une campagne de vulgarisation est menée par des cadres de l'administration publique. Les avis des acteurs sont partagés par rapport à cette journée d'élection. Les partis politiques farouchement opposés au CNRD disent à qui veut l'entendre qu'ils ne sont pas concernés par ce scrutin. C'est le cas des partis membres des Forces vives de Guinée qui rejettent ce projet de nouvelle constitution. Quant au Parti de l'espoir pour le développement national (PEDN) de l'ancien Premier ministre Lansana Kouyaté, il dit attendre la fin d'une consultation entamée à la base par le parti pour donner des consignes de vote. « On a déjà créé une commission qui travaille sur ce sujet. Le débat est actuellement en cours, c'est quand il sera épuisé qu'on saura quelle décision

prendre. On a élargi le débat aux sections de base. On ne discute pas de cette question qu'au niveau du bureau national, on consulte la base. Pas plus tard qu'hier, le débat était au niveau des militants, qui en discutent dans une plateforme dédiée aux militants. Chacun donne son avis et cela continue. C'est après tout cela, qu'on va se prononcer », a confié Mohamed Cissé, responsable du PEDN. Pour rappel, les Forces vives de Guinée, auxquelles appartiennent le RPG Arc-en-ciel, l'UFDG, l'UFR, ont lancé un appel à manifester aussi bien en Guinée qu'à l'étranger, à partir du 5 septembre, marquant l'An 4 de l'avènement du CNRD au pouvoir. Le Premier ministre leur a répondu que la loi s'appliquera en cas des dérapages.

Kaba Kankoula



Guinée

Le PM Amadou Bah Oury réagit à l'appel à manifester des Forces Vives

La célébration de l'an 04 du CNRD au pouvoir risque d'être mouvementée en Guinée. Pour cause, les Forces Vives de Guinée, une frange de l'opposition hostile à la conduite de la transition par le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) appelle à une série de manifestations à partir du 05 septembre prochain pour disent-elles protester contre le projet de nouvelle constitution et une éventuelle exclusion des candidatures de quelques grandes figures de l'opposition.



Le gouvernement guinéen n'est pas resté indifférent face à cet appel des Forces Vives de Guinée. Pour réactiver leurs militants, une délégation de l'Union des Forces Républicaines s'est rendue samedi 16 août, au siège national de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée. Les émissaires de Sydia Touré sont venus apporter leur soutien aux leaders politiques en exil. Une rencontre politique au cours de laquelle, le président de l'UFDG, Cellou Dalein Diallo, a aussi pris la parole. Le Secrétaire général de la jeunesse de l'UFR a d'abord

félicité Mamadou Alpha Diallo, le secrétaire national de la jeunesse par intérim de l'UFDG. Mouctar Khalissa en a profité pour appeler à l'entente entre ces deux formations. « Messieurs Cellou Dalein et Sidya Touré sont des frères. En dehors de la politique, ces deux personnalités s'aiment. Donc à nous autres, nous devons nous écouter, on doit se parler, le combat continue », a-t-il lancé avant d'appeler ses collègues à protéger leurs différents leaders : « Ces deux ont souffert dans ce pays, ils ne méritent pas ça. Ils ont servi loyalement, nous devons les protéger », a ajouté l'en-

voyé du président de l'UFR. L'émissaire de Sidya Touré s'est ensuite prononcé sur les départs au sein des formations politiques. « La politique c'est une locomotive. Lorsqu'elle arrive dans une gare, des gens descendent. Ceux qui descendent là ne sont pas avec vous. Ceux qui montent, ce sont eux qui conjuguent le même destin avec vous. Allez-y avec eux, vos destins sont liés », a-t-il réagi. Depuis son pays d'exil, le président de l'UFDG a appelé les militants de son parti à rester mobilisés. Cellou Dalein DIALLO: « Lorsque la victoire

approche, les conditions de la lutte deviennent difficiles. Elle n'appartiendra plus naturellement qu'aux héros, parce que malheureusement, c'est un régime intolérant que nous avons en face ». L'UFDG a réaffirmé à cette occasion, sa solidarité à la série de manifestations projetée par les Forces Vives de Guinée, à partir du 05 septembre prochain. En réponse, le chef du gouvernement a rappelé que les manifestations sont interdites en Guinée. Mais si l'opposition essaye de défier l'autorité du pouvoir en place « la loi s'applique à tous ». Amadou Oury Bah a mis en garde ses anciens collaborateurs. « Si vous manifestez et créez le désordre, il va de soi que les règles de droit s'appliqueront ». Autant dire que le Premier ministre de la transition veut prioriser la quiétude au regard de la situation du pays. Pour le chef de l'administration guinéenne, parler de manifestations dans le contexte actuel de la Guinée n'a pas tant d'importance. « Cela fait partie de l'actualité, oui, mais l'essentiel est

le souhait des Guinéens de vivre dans un environnement stable et constructif, plutôt que dans une situation où il y a des manifestations chaque jour. », a-t-il déclaré.

Les Forces Vives de Guinée ne sont pas sur la même longueur d'onde avec le gouvernement sur le projet de nouvelle constitution. D'où l'autre point de revendication de ces acteurs. Le Premier ministre précise que dans le cadre de la campagne référendaire « si certains souhaitent s'organiser pour exprimer leur point de vue, sensibiliser ou susciter une adhésion massive en s'intégrant dans un processus normal, il n'y aurait aucun problème. Mais, en rejetant catégoriquement le processus en cours, cela montre qu'on n'est pas là pour apporter une contribution constructive. On cherche plutôt à adopter une démarche destructrice. Les deux approches sont totalement différentes », a-t-il précisé.

Samuel Demba. D

Cellou Dalein Diallo, Président de l'UFDG

« Quelle que soit la victime de l'injustice, il faut la dénoncer »



Le samedi 16 août 2025, l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) a tenu son assemblée générale hebdomadaire à son siège. A cette occasion, son président, Cellou Dalein Diallo, s'est adressé, par visioconférence, aux militants et sympathisants réunis pour la circonstance au siège du parti à la Minière. L'ancien Premier ministre de feu Lansana Conté a peint en noir la gouvernance du CNRD et de son président qui se sont emparés du pouvoir le 5 septembre 2021.

Dans son intervention, Cellou Dalein Diallo a dénoncé entre autres les exactions dont seraient victimes les voix critiques de la transition. Il a aussi salué la détermination de ses partisans. « Je voudrais très sincèrement féliciter nos militants. Je sais que la lutte est devenue difficile, parce que si le droit de s'exprimer n'est pas respecté, lorsque vous critiquez, vous risquez le kidnapping et les bastonnades nocturnes, comme l'ont subi Me. Traoré et Abdoul Sakho. C'est humiliant ! », dira-t-il par visioconfé-

rence, tout en déplorant le fait que les droits garantis par la Charte de la Transition ne soient plus respectés. Il n'a pas occulté non plus les poursuites judiciaires engagées contre des figures de l'opposition. Il est revenu particulièrement sur le cas d'Aliou Bah, condamné à deux ans de prison, d'après lui, pour ses critiques contre le régime actuel. « Ce n'est pas juste », martèle-t-il. Et de faire savoir qu'il est profondément préoccupé par l'absence de nouvelles de Foniké Mengué, Billo Bah, Marouane Camara et

Sadou Nimaga. « Quelle que soit la victime de l'injustice, il faut la dénoncer », dira-t-il aux militants de l'UFDG réunis en assemblée générale. « Nous allons gagner. Vous savez, lorsque la victoire approche, les conditions de la lutte deviennent plus difficiles. Malheureusement, c'est un régime intolérant qu'on a en face. Mais je suis convaincu que la victoire sera de notre côté. », a ajouté Cellou Dalein Diallo en visioconférence.

Kèfina Diakité

Présidentielle au Cameroun

L'opposant Akere Muna conteste l'éligibilité de Paul Biya, qui « règne mais ne gouverne pas »

Au Cameroun, le candidat à la présidentielle du 12 octobre Akere Muna a déposé mardi 19 août une requête devant le Conseil constitutionnel. Il demande à l'instance de constater l'inéligibilité du président Paul Biya, au pouvoir depuis 43 ans et candidat pour un huitième mandat au nom du RDPC, à l'âge de 92 ans. L'opposant s'appuie sur l'article 118 de la loi électorale, qui stipule que « sont inéligibles les personnes qui se sont placées de leur propre fait dans une situation de dépendance vis-à-vis d'une personne, d'une organisation ou d'une puissance étrangère ». Selon Akere Muna, le chef de l'État camerounais, en raison de son état de santé, doit être considéré dans une situation de dépendance. Le candidat à la présidentielle se dit conscient que sa requête sera sans doute jugée irrecevable ou non fondée par le Conseil constitutionnel, mais cet avocat de formation dit vouloir utiliser la loi pour mettre le sujet au cœur du débat public. « Bon, je pense que c'est quand même désolant et désastreux que le seul point qui n'est pas

au débat, c'est le point le plus important. Est-ce que le président [Paul] Biya a toutes les capacités qu'il faut pour être candidat. Tout le monde l'a vu, le président l'a vu à Washington, on l'a vu dans toutes les sorties, qu'il est dépendant. Pour un président qui n'a pas présidé le Haut Conseil de la magistrature pendant six ans, il a quatre ministres qui l'ont remplacé. C'est surréel. Paul Biya règne, mais ne gouverne pas. Il utilise la loi pour me plaindre du fait que, un président de 92 ans, qu'on ne voit pas, qui n'a pas eu de congé depuis dix ans, va encore rester président ? Mais quand même, quand même. J'espère que la Cour constitutionnelle va penser à la nation. Et c'est ça mon idée. Mais s'ils ne le font pas, en tout cas, l'histoire retiendra qu'on avait une occasion pour régler, n'est-ce pas, ce problème. » Sollicité par RFI, le ministre Grégoire Owona, secrétaire général adjoint du Comité central du RDPC, assure que le parti présidentiel prépare sa réponse destinée au Conseil constitutionnel. RFI

N'zérékoré

Lancement de la saison touristique 2025-2026

C'est N'zérékoré, la capitale de la région forestière, qui a servi de cadre cette année au lancement de la saison touristique 2025-2026. Dans son discours de circonstance, Kadé Camara, Directrice générale de l'Office national du Tourisme (ONT), a vanté une vision pour la promotion des régions.

« Depuis trois ans, nous portons, avec détermination, l'ambition de faire du tourisme un levier de transformation économique, sociale et territoriale pour la République de Guinée. À travers l'organisation tournante du Lancement Officiel de la Saison Touristique, nous avons choisi de promouvoir, chaque année, une région différente afin de valoriser son identité, ses potentiels et ses opportunités. Car notre pays regorge de richesses naturelles, culturelles et humaines, encore trop peu connues, y compris des Guinéens eux-mêmes.

C'est dans cette dynamique que nous avons l'honneur d'annoncer la tenue de la quatrième édition de cet événement national, prévue du 30 octobre au 2 novembre 2025, dans la région de N'zérékoré. Une étape majeure dans notre mission de faire rayonner les territoires à travers un tourisme durable, inclusif et équitable. Pourquoi la région de N'zérékoré ?

Le choix de N'zérékoré s'inscrit dans une démarche stratégique pleinement assumée. À travers notre approche tournante, nous visons à révéler aux touristes nationaux et internationaux, aux Tour-operators, aux institutions et aux investisseurs, la richesse exceptionnelle et la diversité du sud-est guinéen. Véritable carrefour culturel et écologique, cette région incarne un bastion identitaire fort, où se conjuguent traditions millénaires, biodiversité remarquable et dynamiques communautaires en pleine évolution.

Ce choix s'explique également par la présence du projet Simandou, moteur de transformations économiques et infrastructurelles majeures de notre pays. Il offre une occasion unique de démontrer comment un projet minier d'envergure peut impulser un tourisme durable et valoriser les atouts culturels et naturels de la région. Nous voyons en N'zérékoré une vitrine puissante de la plura-

lité guinéenne : ici, les forêts sacrées coexistent avec les chantiers industriels, les masques rituels croisent les projets de développement structurant, et les savoirs traditionnels rencontrent les ambitions contemporaines. Cette cohabitation harmonieuse constitue un socle fertile pour un tourisme responsable et générateur d'opportunités durables. Un thème fort, porteur de dialogue et de Branding de nos régions ! Placée sous le thème « Les mines : catalyseur pour le développement du tourisme », cette édition 2025 revêt une signification stratégique majeure. Elle exprime notre volonté de créer des passerelles entre deux secteurs souvent perçus comme antagonistes, en montrant qu'ils peuvent non seulement coexister, mais aussi s'enrichir mutuellement dans une dynamique territoriale intégrée. Nous avons choisi ce thème pour mettre en lumière l'interdépendance croissante entre les projets miniers structurants – comme celui de Simandou – et le développement touristique local. Ces investissements offrent des opportunités concrètes pour l'aménagement des territoires : routes, infrastructures, énergie, connectivité. Lors-

qu'ils sont pensés de manière transversale, ils peuvent favoriser l'émergence d'une véritable destination touristique autour des pôles miniers. Cet événement se veut donc un espace de réflexion, de valorisation et d'action, articulé autour de panels thématiques, d'expositions culturelles, de visites guidées et de rencontres multi-acteurs. Il nous permettra de poser les jalons d'un modèle économique territorial où tourisme, industrie et culture travaillent ensemble, au bénéfice des communautés locales. En réunissant les acteurs du tourisme, des mines, de l'environnement et des collectivités locales, nous souhaitons faire émerger de nouveaux partenariats stratégiques, attirer l'investissement privé et renforcer la résilience économique des régions riches en ressources, mais encore peu présentes sur la carte touristique nationale.

Construire ensemble la Guinée touristique de demain. Ce lancement de la saison touristique à N'zérékoré est bien plus qu'un simple événement. Il constitue une manifestation concrète de notre vision partagée, de notre engagement collectif et de notre foi profonde

en un tourisme guinéen ambivalent, moderne et ancré dans la réalité de chaque région. Nous croyons en une Guinée touristique fière de ses racines, ouverte sur le monde, à l'écoute de ses populations, et prête à accueillir les voyageurs en quête d'authenticité, de diversité et de sens. Nous adressons nos vifs remerciements à nos ministères de tutelle technique et financière, aux autorités administratives et locales de N'zérékoré pour leur appui sans faille, à nos partenaires publics et privés pour leur confiance renouvelée, aux communautés pour leur mobilisation exemplaire, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du secteur touristique pour leur professionnalisme et leur engagement. N'zérékoré vous ouvre ses portes. Rejoignez-nous du 30 octobre au 2 novembre 2025, pour célébrer ensemble une saison touristique placée sous le signe de l'innovation, du développement durable et de la fierté nationale.», a déclaré Kadé Camara, Directrice Générale de l'Office National du Tourisme (ONT GUINÉE S.A.).

Mamadou Oury

« Le diable est dans les détails ! »

Comment assurer la sécurité de l'Ukraine en cas d'accord de paix ?

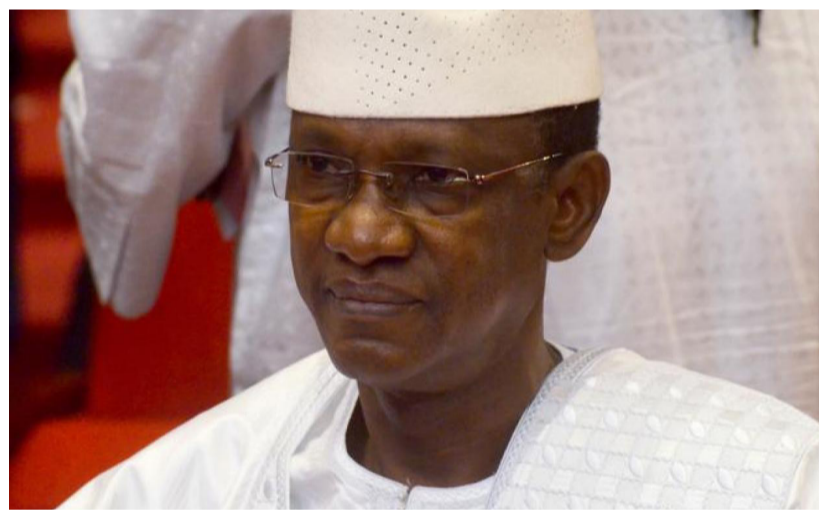
Les dirigeants français et britannique ont appelé ce mardi 19 août 2025 une trentaine de pays en visioconférence, un appel pour rendre compte de la réunion de ce lundi avec Donald Trump. Au menu, il y a les possibles garanties de sécurité apportées à l'Ukraine en cas d'accord de paix. Mais alors comment sécuriser définitivement les frontières ukrainiennes face à la Russie ? La première des pistes, c'est que la sécurité de l'Ukraine serait garantie par des pays européens. Et en coordination avec les États-Unis : C'est ce qu'a assuré le président américain. « Nous allons les aider », a annoncé ce lundi Donald Trump. Ce qui est tout à fait nouveau. Jusqu'ici, à aucun moment les Américains n'avaient parlé de leur implication directe dans la sécurité de l'Ukraine. Désormais, ils parlent d'un mécanisme d'entraide inspiré de l'Otan. Selon le spécialiste des relations internationales Pierre Haroche, invité de la matinale de RFI, cette nouveauté américaine donne « un tour assez positif à la rencontre de ce lundi entre Trump et les Européens. Mais il faut rester prudents. Des garanties de sécurité "qui ressemble à l'article 5 de l'Otan" ça ne veut pas dire grand-chose, tout ça reste ouvert. » L'Otan comme exemple ? Il reste encore à définir les détails concrets de cette défense. Donald Trump a pris l'exemple de l'Otan, mais évidemment ça ne pourra pas être l'alliance transatlantique qui se déploie en Ukraine. L'Otan est considérée comme une menace existentielle par la Russie. Alors, une autre force va devoir gagner la confiance de toutes les parties. Et beaucoup de questions

restent en suspens, note Cyrille Bret, chercheur, invité de RFI, ce matin : « Est-ce que ce sera une présence militaire tierce internationale ? Ou purement européenne ? Est-ce que ce sera une force de constatation ou une force d'opposition capable de répondre à une agression de façon automatique ? Le diable est dans les détails ! » Vladimir Poutine propose Moscou comme lieu de rencontre. Toutes ces questions seront certainement abordées durant une prochaine rencontre annoncée ce lundi. Cette fois entre Vladimir Poutine, le président Russe et Volodymyr Zelensky, le président ukrainien. C'est l'autre grande annonce de ce lundi. Donald Trump dit préparer cet entretien inédit. Il doit se produire dans les deux semaines à venir. Pas de lieu, ni de date précise pour le moment. Il y a simplement l'accord des deux protagonistes. Paris propose Genève comme lieu de rencontre. Moscou propose Moscou. Si cette rencontre a bien lieu, au centre de la table, il y aura le point brûlant des concessions territoriales de l'Ukraine à la Russie. Régions entières ou nouvelle frontière calquée aux lignes de fronts ? « Une question que nous laisserons entre Poutine et moi », prévient le président ukrainien. En attendant la paix, toujours pas de cessez-le-feu. Malgré les appels de Kiev et autres capitales européennes. « Pas nécessaire avant un accord de paix définitif », a répété Donald Trump ce lundi. Message reçu par l'armée russe qui a poursuivi ses bombardements encore dans la nuit de lundi à mardi.

RFI

Mali

L'ex-Premier ministre Choguel Maïga placé sous mandat de dépôt pour « atteinte aux biens publics »



L'ancien Premier ministre civil du Mali, Choguel Kokalla Maïga, limogé en novembre par les militaires au pouvoir depuis 2020, a été inculpé mardi 19 août pour « atteinte aux biens publics » et placé sous mandat de dépôt. « Un homme politique doit s'attendre à tout, y compris la prison et la mort » a réagi l'ancien Premier ministre Choguel Maïga après la décision de la Chambre d'instruction de la Cour suprême de le mettre sous mandat de dépôt. C'est sa gestion financière à l'époque où il était à la primature qui a été passé au crible par le vérificateur général. Il est accusé « d'atteinte aux biens publics ». « Après une garde à vue qui a duré du 12 au 19 août 2025 au Pôle économique et financier, l'ancien Premier ministre Choguel Maïga a été présenté, ce mardi 19 août 2025, à la chambre d'instruction de la Cour suprême. Celle-ci lui a notifié les faits d'atteinte aux biens publics que lui

reproche le réquisitoire du procureur général et a décidé de le placer sous mandat de dépôt », peut-on lire dans le communiqué publié sur Facebook par son avocat, Me Cheick Oumar Konaré. Présumé innocent, l'ex-Premier ministre conteste les faits. Certains de ses partisans parlent même de « règlement de compte ». Une dizaine de jours avant son arrestation, lors d'une sortie sur les réseaux sociaux, Choguel Maïga probablement sentant le vent tourné, déclarait : « Les services de contrôle de l'État, au lieu de lutter effectivement contre la corruption, deviennent des instruments de chantage dans la main de certains hommes politiques. Je ne me reproche rien dans la gestion. » Des audits effectués en janvier 2025 accusaient Choguel Maïga de malversations financières, ce qu'il a toujours nié. Choguel Maïga avait été nommé Premier ministre en 2021

par la junte dirigée par le général Assimi Goïta, avant d'être limogé fin 2024 après avoir émis des critiques contre celle-ci. Il avait déploré notamment d'être tenu à l'écart des décisions sur le maintien aux commandes des généraux qui avaient initialement promis de rendre le pouvoir à des civils élus en mars 2024. Aucune date n'a été fixée pour son procès. « Il y a pleins d'exemples sous nos yeux comme l'ex-Premier ministre Moussa Mara qui a été emprisonné pour rien du tout. C'est leur stratégie pour se maintenir au pouvoir alors qu'il y a plus de 500 villages qui sont le contrôle des terroristes, et c'est ça c'est vraiment inquiétant. » Choguel Maïga conteste les faits reprochés, se dit serein. Huit de ses anciens collaborateurs avaient également été placés en garde à vue le 12 août dans la même affaire et sont également poursuivis. Certains ont été mis sous mandat de dépôt, d'autres renvoyés devant le pôle économique et financier, un acquitté et son ancien directeur de cabinet poursuivi, mais non détenu. « Il se réjouit très fortement du fait que son ancien directeur de cabinet, le professeur Issiaka Ahmadou Singaré, âgé de 80 ans, soit poursuivi non détenu dans le même dossier », a indiqué le communiqué publié par Maître Cheick Oumar Konaré.

RFI